

Braderie d'automne du centre-ville - Convention d'occupation du domaine public

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 10 mai 1999 et celle du 31 mai 2001, a autorisé M. le Maire à contractualiser avec différentes associations de commerçants pour l'organisation des animations commerciales du centre-ville.

La convention définissant ce partenariat a été signée le 11 mai 1999.

Le programme prévisionnel annexé à ladite convention prévoit l'organisation de la braderie d'automne, les 26 et 27 octobre 2001, dans les rues du centre-ville suivantes : Grande Rue (rue des Boucheries à la rue de la Préfecture), Rue des Granges (de la rue de la Bibliothèque à la place de la Révolution), Rue de la République (de la rue Proudhon à la Place du 8 septembre), Rue Gambetta (de la rue des Granges à la rue Proudhon), Rue Gustave Courbet dans sa totalité, Rue Moncey, Rue Morand, Rue Luc Breton, Rue Battant (de la Place Jouffroy au Chemin de Ronde du Fort Griffon) Places Pasteur et du 8 Septembre, Rue Bersot (zone piétonne), Rue Proudhon (de la rue Morand à la rue de la République), Square Saint-Amour, Rue Léonel de Moustier et Rue du Clos St-Amour.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer, avec l'Union des Commerçants, organisatrice de cette manifestation, une convention d'occupation du domaine public incluant les rues et places ci-dessus, moyennant une redevance forfaitaire de 40 000 F (6 098 €) à inscrire sur le compte 92.91.7336.10500.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.